

Une réunion du conseil municipal a eu lieu le Mardi 17 décembre 2024 à 18h00

**Ordre du jour :**

- Élection du maire et de trois adjoints
- Adoption du Rifseep
- Décision modificative au budget général
- Réforme des redevances des Agences de l'eau
- Questions diverses.

**Membres présents :**

- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Chantal CELCE
- ✓ Michel PONS
- ✓ Robert PAUCHON
- ✓ Nelly BETEILLE
- ✓ Claude LEVY
- ✓ Pablito LORIDON
- ✓ Vincent BUMAT
- ✓ Antoine LE MAGADURE
- ✓ Simon FLEURY

**Excusée :**

- ✓ Dorine TESSA

**Membres absents et représentés :**

➤

La séance débute à 18h00 .

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 10.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Nelly BETEILLE est désignée secrétaire de séance.

**Le maire propose de retirer de l'ordre du jour le vote de la réforme des redevances eau et assainissement. Le conseil municipal approuve.**

## Ordre du jour

### **Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 15 octobre 2024**

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024.

*Le PV est adopté :*

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 10**

### **Point 2 : Élection du maire et de trois adjoints**

La séance est ouverte et présidée tout d'abord par Joelle IMBERT en sa qualité de doyenne des conseillers municipaux.

- Michel PONS est le seul à se porter candidat pour être Maire : l'élection se tient à bulletin secret.

Résultat : 9 pour et 1 blanc

⇒ Michel PONS est élu Maire de Manteyer et prend la présidence du Conseil Municipal.

Une délibération est proposée au vote pour fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire (c'est le nombre maximum prévu par les textes).

⇒ Adoption de la délibération à l'unanimité

L'élection des 3 adjoints se tient à bulletin secret :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Joëlle IMBERT est seule candidate  
Résultats : 8 pour, 1 nul et 1 blanc

⇒ Joëlle IMBERT est élue 1<sup>ère</sup> adjointe du Maire

- 2<sup>ème</sup> adjoint : Nelly BETEILLE est seule candidate  
Résultats : 9 pour et 1 blanc

⇒ Nelly BETEILLE est élue 2<sup>ème</sup> adjointe du Maire

- 3<sup>ème</sup> adjoint : Chantal CELCE est seule candidate  
Résultat : 8 pour, 1 nul et 1 blanc

⇒ Chantal CELCE est élue 3<sup>ème</sup> adjointe du Maire

Résultat : 8 pour, 1 nul et 1 blanc

### **Point 3 : Adoption du Rifseep**

Michel PONS, élu maire a pris la présidence,

Il rappelle que le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et qu'il s'agit de la référence pour établir les primes et les indemnités qui constituent la part laissée à l'appréciation des collectivités pour les salaires dans la fonction publique territoriale.

La commune de Manteyer a 2 agents de catégorie C pour lesquels le RIFSEEP peut être appliqué après avis pris auprès du Centre De Gestion de la fonction publique des Hautes-Alpes (CDG 05).

Il est ainsi proposé de fixer le montant de l'indemnité mensuelle ou IFSE : l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise. Le montant proposé par le CDG 05 est de 150€/mois. Il est également proposé de fixer le montant de la prime annuelle ou CIA : Complément Indemnitaire Annuel. Le montant de cette prime annuelle peut aller jusqu'à 1260€ pour l'année. Le Maire propose que le CIA versé aux 2 agents de la commune soit de 1260€ pour chacun pour 2024.

*La délibération est adoptée :*

*Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 10*

#### **Point 4 : Décision Modificative (DM) au budget général**

- Une décision modificative sur le budget de l'eau (M49) d'un montant de 0,13€ doit être prise afin d'être à l'équilibre.

*La délibération est adoptée :*

*Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 10*

- Autre délibération d'ordre budgétaire présentée par le Maire : l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025. Il s'agit ainsi de permettre à la Commune de continuer à financer les travaux en cours et de faire face, le cas échéant, à des dépenses. Il est proposé de voter l'autorisation pour les 2 Budgets de la Commune sur la base d'1/4 des dépenses d'investissement votées au budget 2024.

*La délibération est adoptée :*

*Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 10*

#### **Point 5 : Réforme des redevances des Agences de l'eau**

Le Maire explique que cette délibération sera reportée en janvier 2025 : la demande de délibération a été reçue de la Préfecture le 13/12 ! Cette précipitation n'est pas justifiée et de nombreuses Communes de la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy ne voteront pas dans la précipitation... Il n'y aura pas d'impact pour la Commune qui, dans tous les cas, facture l'eau au 31/12 de chaque année. Le Maire et les nouveaux conseillers municipaux vont étudier correctement cette réforme avant de la soumettre au vote d'un prochain Conseil.

Monsieur le Maire rappelle les faits qui ont amené les besoins de travaux dans le Rif la ville. La CCBD a été sollicitée, mais la demande n'a pas abouti. Le montant de l'opération, location de la pelle et le gasoil s'élève à la somme de 3 574.75 € H.T. Nous demandons au Conseil départemental 50 % de subvention sur nos dépenses.

#### **Point 6 : Questions diverses**

- Concernant l'eau : le Maire remercie Sébastien qui a effectué l'ensemble des relevés des compteurs.

Le Maire informe également que la qualité de l'eau sur la source de Ceüse n'est toujours pas optimale et qu'un traitement UV est nécessaire : il est pour cela indispensable de faire venir l'électricité jusqu'à la machine de traitement UV qui est désormais installée mais non raccordée.

Les discussions avec le propriétaire du terrain sur lequel le câblage doit passer sont en cours et une autre solution est désormais envisagée pour ne pas retarder davantage le traitement de l'eau. Cette 2<sup>ème</sup> solution aurait un coût supplémentaire pour la Commune de 3 600€ environ. Le Conseil Municipal sera tenu informé des suites données.

- Départ du Secrétaire de Mairie, Patrick CAVAGLIERI le 20/12/2024. Le Maire remercie chaleureusement Patrick pour son implication et sa disponibilité pour tous depuis sa prise de poste. Il sera remplacé par Sandrine MONARD, adjointe administrative qui a été recrutée dans le cadre d'une mise à disposition de la Commune de Seyne-les-Alpes. Un tuilage a été réalisé avec Patrick depuis plus d'un mois afin d'informer Mme MONARD des dossiers en cours.

Dans les mois qui suivent un pot sera organisé pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de dire au revoir à Patrick.

Une minute de silence est alors observée pour rendre hommage aux habitants du Département de Mayotte ravagé le 14/12 par le cyclone Chido.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Signature du secrétaire de séance



Signature du maire

